



mgen[★]

GRUPE **vyv**

Contrat collectif santé obligatoire **pour les agents du ministère de la Culture**

MGEN : votre nouvelle mutuelle au 01/10/2025

Votre employeur a choisi MGEN, première mutuelle des agents du service public, pour gérer son contrat collectif obligatoire santé mis en place au bénéfice de l'ensemble de ses agents actifs.

4 points à retenir sur votre futur contrat collectif santé obligatoire

1 Un contrat collectif à adhésion obligatoire

Chaque agent actif, **sans référence à son âge ou à son état de santé**, bénéficiera du contrat collectif santé obligatoire souscrit par l'employeur et devra obligatoirement y adhérer (sauf cas de dispenses définis).

2 Des garanties santé négociées

Les garanties de votre futur contrat collectif santé obligatoire ont été négociées entre les organisations syndicales et votre employeur. Si vous le souhaitez, vous aurez également **la possibilité de renforcer votre protection avec des options supplémentaires.**

3 Une participation employeur sur votre socle à hauteur de 50 %

En tant qu'agent actif, **environ la moitié des cotisations de votre futur contrat collectif santé sera pris en charge par votre employeur.** Cette prise en charge viendra **en remplacement des 15€ mensuels remboursés depuis 2022.**

4 Une couverture possible du conjoint et des enfants

Vous aurez la possibilité de couvrir votre conjoint et/ou vos enfants sans participation de l'employeur.

MGEN. Première mutuelle des agents du service public



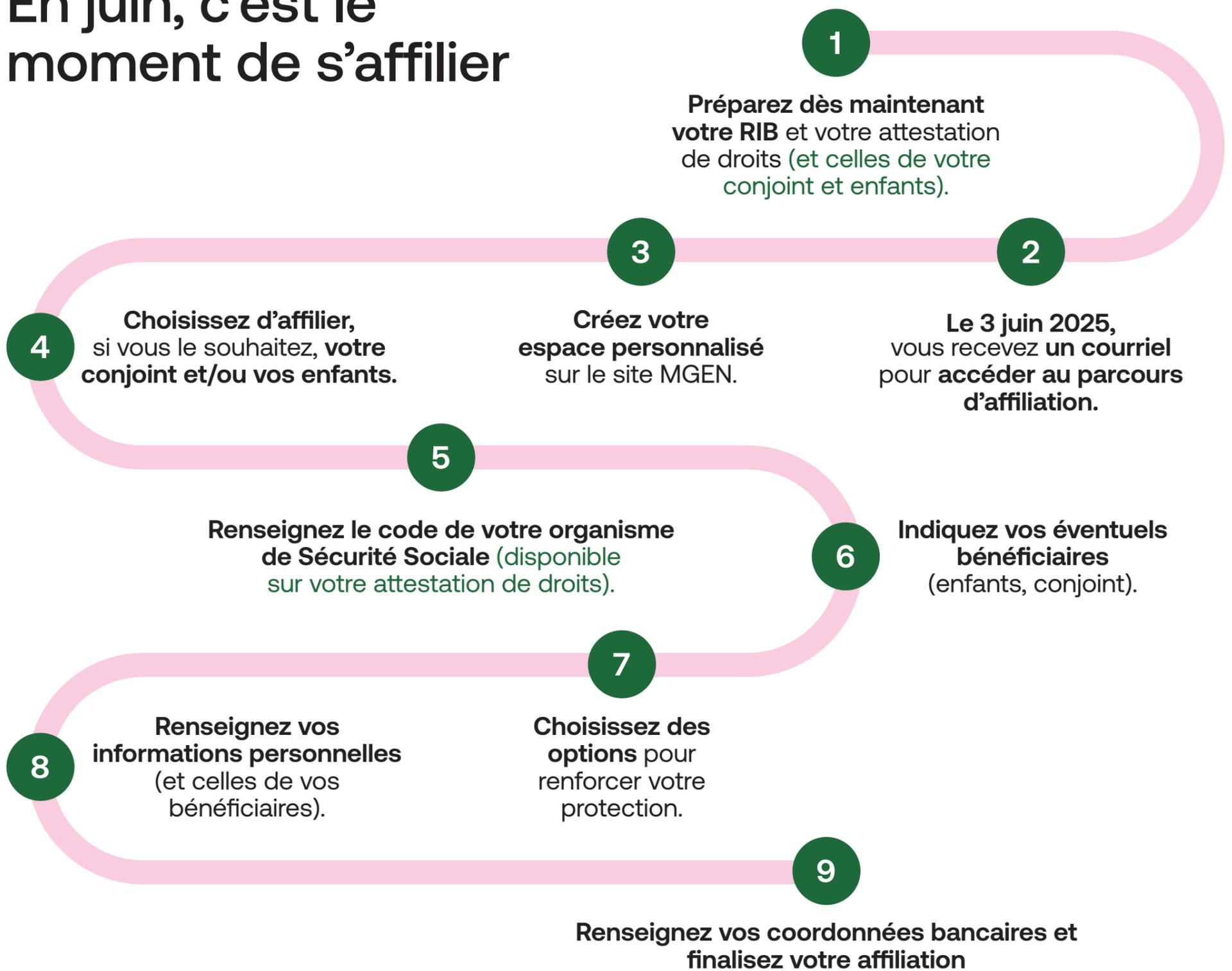


mgen^{*}

GRUPE **vyv**

Contrat collectif santé obligatoire pour les agents du ministère de la Culture

En juin, c'est le moment de s'affilier



MGEN. Première mutuelle des agents du service public



Simplifiez-vous la mutuelle avec votre **Espace personnel sécurisé**

Parce que votre temps est précieux, MGEN met tout en œuvre pour vous faciliter la santé : un **Espace personnel sécurisé** en ligne et une application mobile pour gérer vos démarches en quelques clics et piloter votre mutuelle d'où vous voulez, quand vous voulez.

Mode d'emploi de l'Espace personnel sécurisé



mgen^{*}

GRUPE **vyv**

Vos services en bref



Suivre vos remboursements.



Transmettre vos demandes de remboursement.



Consulter vos documents MGEN : notices d'information, tableau et Guide de garanties et relevés de prestations, échéanciers...



Télécharger votre carte de tiers payant.



Accéder à vos informations ou les mettre à jour : coordonnées personnelles et bancaires, gérer vos bénéficiaires...



Dialoguer avec votre mutuelle pour toute demande d'information.

Bon à savoir

Découvrez les tutos MGEN pour en savoir plus sur les fonctionnalités disponibles.

Vue d'ensemble de votre Espace personnel sécurisé

Offre & devis

Si vous êtes déjà un adhérent MGEN et que vous avez commencé votre parcours d'affiliation sans le terminer, vous pouvez retourner dans votre Espace personnel, dans la page « démarche commerciale » pour le finaliser

Aide / Contact

Trouvez les accès rapides pour effectuer vos démarches et accédez aux informations de contact en cas de besoin

Mon compte

Accédez aux informations relatives à votre compte (coordonnées, informations de connexion à votre Espace personnel etc.)

The screenshot shows the MGEN user interface for a user named Benoit. The navigation bar includes 'Accueil', 'Ma mutuelle', 'Prestations', 'Offre & devis', 'Messagerie', 'Aide / contact', and 'Mon compte'. The main content area is titled 'Bonjour Benoit' and is divided into several sections:

- Profile:** Benoit, Identifiant, Ma couverture (Optimale).
- Que souhaitez-vous faire aujourd'hui ?** (Demandeur un remboursement, Envoyer un devis, Une question ?)
- Documents à télécharger:** Carte de tiers payant 2025, Carte de tiers payant 2026, Mes garanties.
- Mes démarches:** Two reimbursement requests. The first is 'Acceptée' (Soins dentaires le 04/06/2026 pour Léa). The second is 'En cours' (Soins optiques le 12/02/2026 pour Sarah).
- Remboursements:** A list of payments: Pharmacie (45,00 €), Optique (409,23 €), Pharmacie (4,41 €).
- Vos offres et services:** A section for 'Vos offres et services' with a 'Lire l'actualité' button.
- Mobile App:** A promotion for the mobile app with 'Télécharger dans l'App Store' and 'DISPONIBLE SUR Google Play' buttons.

Remboursements

Accédez à toutes les informations liées à vos remboursements

Actualité

Retrouvez toute l'actualité du moment

Suivre vos remboursements et faire une nouvelle demande

Filtrez par bénéficiaire ou affichez toute la liste de remboursement

Mes remboursements

Tous Benoit Brouez Sarah Mancion Héla Brouez Louise Brouez

Acut 2026

- Pharmacie 45,00 €
- Remboursé le 25/06 à Benoit Brouez

Juillet 2026

- Optique 409,23 €
- Remboursé le 25/07 à Sarah Brouez
- Pharmacie 4,41 €
- Remboursé le 03/07 à Benoit Brouez
- Médecin, auxiliaire médical 10,00 €
- Remboursé le 25/07 au Professionnel de santé pour un soin de Héla Brouez
- Médecin, auxiliaire médical 16,50 €
- Remboursé le 25/07 à Benoit Brouez pour un soin de Louise Brouez

Juin 2026

- Pharmacie 24,00 €
- Remboursé le 25/06 à Benoit Brouez pour un soin de Héla Brouez
- Optique 279,05 €
- Remboursé le 25/06 à Benoit Brouez
- Pharmacie 5,89 €
- Remboursé le 05/06 à Benoit Brouez pour un soin de Héla Brouez
- Chiropractie 75,00 €
- Remboursé le 05/06 à Benoit Brouez pour un soin de Louise Brouez

Voir plus

Faire une demande de remboursement

Consulter mes relevés

Mes coordonnées bancaires :

Visualiser les données

Trouver un professionnel de santé sur Kalixia

Visualiser les données

Comment pouvons-nous vous aider ?

Effectuez vos demandes de remboursement directement depuis votre espace

Accédez à vos coordonnées bancaires

Recherchez un professionnel de santé sur Kalixia

Sélectionnez un remboursement afin de voir le détail

← Retour

Demander un remboursement

1/3 Détail du soin

Pour éviter les erreurs, veuillez envoyer une seule demande par soin.

* Indique un champ obligatoire

Bénéficiaire du soin *

Moi (Benoit Brouez)

Sarah Mancion

Indiquez le type de soin *

Dentaire Ostéopathe Hospitalisation Psychothérapie

Optique Pharmacie et appareillage Audioprothèse Chiropractie

Cure thermale Transport Médecin, auxiliaire médical Autres

Le remboursement pour l'ostéopathe est limité : Pour connaître le montant de votre remboursement, consultez le tableau des garanties.

Lieu du soin *

En France

A l'étranger

Continuer

Capturez vos remboursements en un instant

Téléchargez notre application et photographiez vos feuilles de soin en toute simplicité. Gagnez du temps et suivez vos remboursements où que vous soyez.

Download on the App Store | GET IT ON Google Play

1. Sélectionnez le bénéficiaire concerné par la demande

2. Le type de soin...

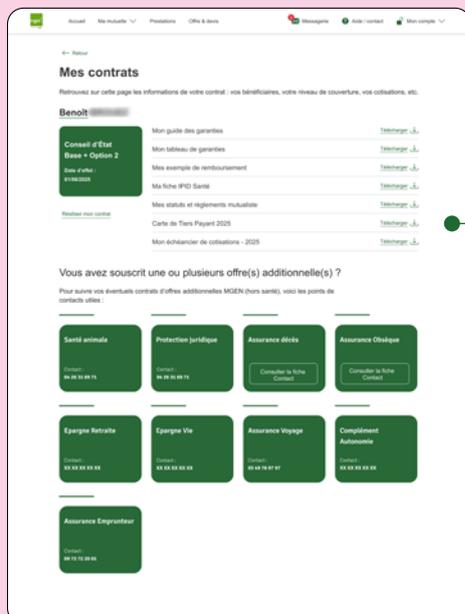
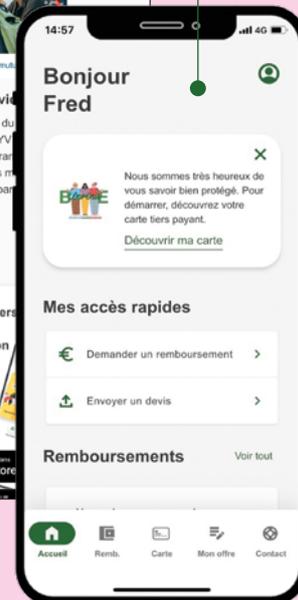
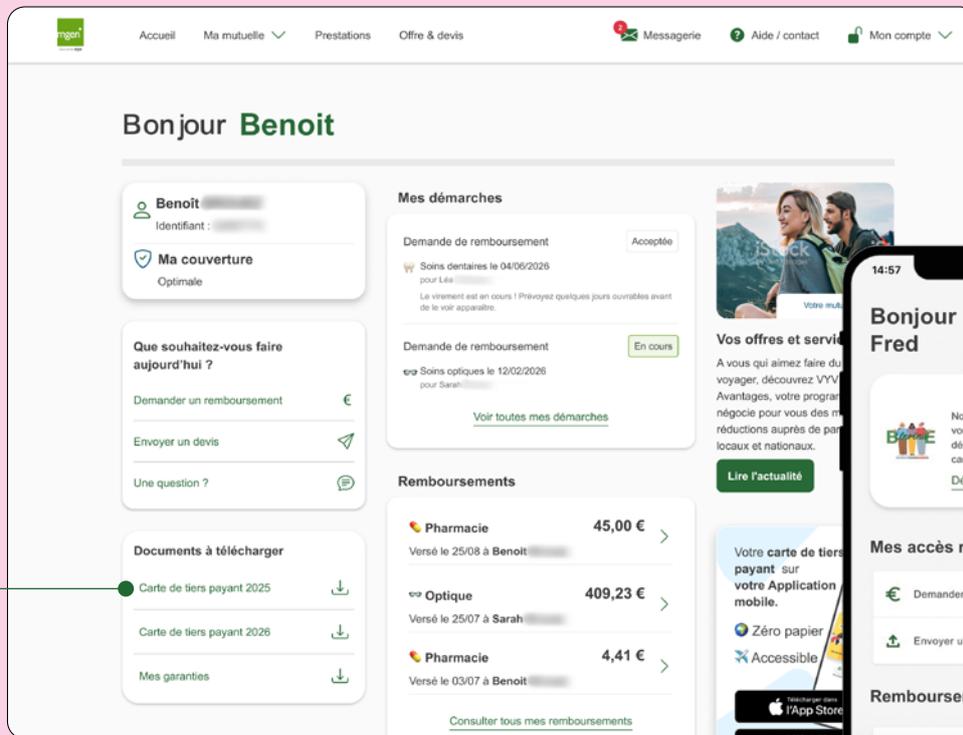
3. Confirmez si la demande est dans le cadre d'un soin reçu à l'étranger ou non

4. Joignez à votre demande les pièces justificatives nécessaires

5. Validez votre demande !

Accéder et télécharger votre carte de tiers payant

Téléchargez votre carte de tiers payant directement depuis la page d'accueil de votre Espace personnel sécurisé ou de votre application...



... ou retrouvez-là dans la rubrique « mes contrats »

 **Bon à savoir**

Retrouvez sur cette page les informations principales de votre contrat : échéancier de cotisations, tableaux de garanties, relevé de prestations...

Visualiser ou modifier votre RIB

mgon

Accueil Ma mutuelle ▾ Prestations Offre & devis

Messagerie Aide / contact Mon compte ▾

Mes informations bancaires

Contrat santé

Cotisations et remboursements

Titulaire du compte : **Benoit** IBAN : **FR76 **** * 0007 123** [Modifier](#)

Remboursements des bénéficiaires

Louise Début de couverture : 01/01/2025

Helia Début de couverture : 01/01/2025

Titulaire du compte : **Helia** IBAN : **FR76 **** * 0007 143** [Modifier](#)

Sarah Début de couverture : 01/01/2025

Titulaire du compte : **Sarah** IBAN : **FR76 **** * 0007 999** [Modifier](#)

Depuis la rubrique « **Ma mutuelle & Moi** », visualisez votre RIB, modifiez-le ou ajoutez en un différent pour vos bénéficiaires conjoint et/ou enfants

→ Bon à savoir

Un changement de situation ?

Vous pouvez aussi modifier vos coordonnées depuis la rubrique « Mon compte ».

1. Saisissez votre IBAN

2. Renseignez le nom de la personne **titulaire du compte**

3. Validez votre demande !

← Étape précédente

Saisir un RIB

▬

i Votre nouveau RIB permettra de prélever vos cotisations et de rembourser vos soins.

Renseignez vos informations

IBAN

Ex : FR46 1234 XXXX XXXX XXXX XXXX

Titulaire du compte

Ex : JOHN DOE

Indiquer le libellé exact qui apparaît sur votre RIB

[Continuer](#)

Parce que vos données personnelles sont notre priorité.

Gérer vos données personnelles et exercer vos droits. ▾

Contacter MGEN

The screenshot shows the 'Aide et contact' page on the MGEN website. At the top, there is a navigation bar with 'Accueil', 'Ma mutuelle', 'Prestations', and 'Offre & devis'. On the right, there are links for 'Messagerie', 'Aide / contact', and 'Mon compte'. Below the navigation, there is a 'Retour' link and the title 'Aide et contact'. A section titled 'Pour plus de simplicité, faites vos démarches en ligne.' contains buttons for 'Demander un remboursement', 'Ajouter un bénéficiaire', 'Modifier mes coordonnées', and 'Changer de RIB'. Another section, 'Retrouvez rapidement vos documents en ligne', has buttons for 'Carte de Tiers-Payant 2025' and 'Visualiser mon contrat et mes garanties'. A list of search topics includes 'Comment transmettre un document', 'À quelle hauteur mes frais seront-ils remboursés', 'Comment contacter la mgen', 'Où trouver son attestation de mutuelle', 'Comment modifier votre RIB ?', 'Comment demander un parcours de soin ?', 'Combien de séances d'ostéopathie sont prises en charges', and 'Où trouver son attestation de mutuelle ?'. At the bottom, there are three contact options: 'Nous contacter par e-mail' with an 'Envoyer un message' button; 'Nous contacter par téléphone' with details for France (3116) and international (08 70 09 66 66 *); and 'Nous rencontrer' with a 'Consulter mon agence MGEN' button. Three callout boxes with lines pointing to the 'Envoyer un message' button, the phone number, and the 'Consulter mon agence MGEN' button provide additional instructions.

Trouvez les coordonnées de l'agence la plus proche

Vous ne trouvez pas de réponses en ligne ? **Contactez directement** un conseiller via votre messagerie MGEN

Retrouvez les **numéros de téléphone de MGEN** en France et à l'étranger

 **Bon à savoir**

Retrouvez sur la page contact vos accès directs aux démarches en ligne.

Utiliser la messagerie MGEN

Pour rédiger un message, cliquez sur « **Envoyer un message** » puis sélectionnez une catégorie dans la liste déroulante

The screenshot shows the 'Messagerie' section of the MGEN website. At the top, there are navigation links: 'Accueil', 'Ma mutuelle', 'Prestations', and 'Offre & devis'. On the right, there are links for 'Messagerie', 'Aide / contact', and 'Mon compte'. The main heading is 'Messagerie'. Below it, there is a green button 'Envoyer un message' with a paper plane icon. To the left, there is a sidebar with 'Tous les messages' (2) and a list of categories: 'Attestation', 'Information soins', 'Accident', 'Prise en charge', 'Modification de contrat', 'Cotisations', 'Information contrat à l'étranger', 'Données et site internet', and 'Message de votre conseiller'. The main content area is titled 'Envoyer un message' and contains two dropdown menus: 'Choisir une catégorie' (set to 'Modification de contrat') and 'Choisir l'objet de la demande' (set to 'Ajout de bénéficiaires'). Below these is a green 'Suivant →' button. A light gray box contains a warning icon and the text: 'Bon à savoir ! Un service en ligne « Ajout de bénéficiaires » est disponible pour réaliser cette démarche.' Below this box is a green 'Accéder au service' button with an external link icon and a link 'Envoyer un message'.

Choisissez l'objet de votre demande

Si un service en ligne est prévu pour votre demande, cette fenêtre apparaîtra. Vous pourrez alors accéder au service ou envoyer directement un message

1. Rédigez votre message
2. Téléchargez vos documents afin de compléter votre demande en cliquant sur « **Importer des fichiers** »
3. Validez votre demande !

The screenshot shows the 'Messagerie' section of the MGEN website with a message being composed. The 'Envoyer un message' button is at the top left. The 'Tous les messages' sidebar is on the left. The main content area shows the 'Votre message' form. The 'Catégorie' is 'Modification de contrat' and the 'Objet' is 'Ajouter / retirer un bénéficiaire'. The message content is: 'Chère MGEN, J'espère que vous allez bien. Je me permets de vous contacter aujourd'hui en tant qu'adhérent de votre mutuelle, car j'éprouve des difficultés lors de l'ajout d'un bénéficiaire à mon compte en ligne. Je sollicite votre assistance pour résoudre ce problème. Voici les détails du problème que je rencontre : Lorsque je tente d'ajouter un bénéficiaire à mon compte, je reçois un message d'erreur. J'ai suivi les étapes indiquées dans votre interface en ligne, mais je ne parviens toujours pas à finaliser le processus. J'ai également vérifié que toutes les informations que j'ai fournies sont correctes et à jour. Je tiens à souligner que l'ajout de ce bénéficiaire est essentiel pour moi, car il s'agit d'une personne à ma charge et ayant besoin de la couverture médicale que votre mutuelle propose.' Below the message is a 'Télécharger' button next to the text 'Attestation de droit de Jean-Claude'. The footer contains navigation links for 'Ma mutuelle', 'Prestations prévoyance', 'Mon compte', and 'Messagerie', along with 'Aide / contact'.

Utiliser la messagerie MGEN

Retrouvez l'ensemble de vos échanges sur la page d'accueil de votre messagerie.

En gras : vous avez un message non lu

« En cours » : votre conseiller n'a pas encore répondu

The screenshot shows the MGEN messaging interface. At the top, there is a navigation bar with 'Accueil', 'Ma mutuelle', 'Prestations', and 'Offre & devis'. On the right, there are icons for 'Messagerie' (with a red notification bubble), 'Aide / contact', and 'Mon compte'. The main area is titled 'Messagerie' and features a sidebar on the left with a search bar and a list of categories. The main content area displays a list of messages with columns for category, subject, status, and date. A 'Voir plus' button is located at the bottom of the message list. A footer section contains links to 'Ma mutuelle', 'Prestations prévoyance', 'Mon compte', and 'Messagerie'.

Catégorie	Objet	Statut	Date
Remboursement	Simulation achat/location de mate...	En cours	01/09/2024
Cotisation	Participation de mon employeur	En cours	01/09/2024
Document Justificatif	Récapitulatif des soins	Traité	01/09/2024
Document Justificatif	Relevé de prestations	Traité	01/09/2024
Modification de contrat	Ajout/retrait de bénéficiaire	Traité	01/09/2024
Maladie, accident et décès	Envoyer les décomptes de ma ...	Traité	01/09/2024
Divers	Traitement des données personnelles	Traité	01/09/2024
Divers	Traitement des données personnelles	Traité	01/09/2024
Divers	Traitement des données personnelles	Traité	01/09/2024
Divers	Traitement des données personnelles	Traité	01/09/2024

« Traité » : votre conseiller vous a répondu

→ Bon à savoir

Les messages sont disponibles pendant 1 an sur votre messagerie en ligne.

MGEN. On s'engage mutuellement



mgen^{*}

GRUPE **vyv**

La dispense d'affiliation, mode d'emploi

Dans certaines situations qu'ils devront justifier, les agents actifs peuvent être dispensés d'affiliation **au contrat collectif santé obligatoire**.

MGEN vous éclaire en détail sur les conditions et modalités pour informer vos agents actifs et gérer efficacement les différentes situations que vous pouvez rencontrer.

Quelles sont les modalités ?

La dispense peut être demandée **au moment de l'embauche ou, à la date de mise en place des garanties ou, à la date à laquelle prend effet la couverture permettant à l'agent de solliciter la dispense.**

À la date d'échéance de la dispense, **l'agent devra renouveler sa demande de dispense en fonction de l'organisation retenue par sa structure : soit auprès de son employeur, soit auprès de la MGEN.**

Les agents ayant choisi d'être dispensés d'affiliation peuvent à tout moment revenir sur leur décision et solliciter, par écrit, une demande d'affiliation au contrat collectif santé obligatoire. Dans ce cas, aucune majoration de cotisation ne leur sera appliquée.

Dès lors que l'agent ne justifie plus de la dispense, l'affiliation devient immédiatement obligatoire et prend effet au lendemain de la date de fin de la dispense.

Quels sont les agents actifs qui peuvent être dispensés ?

- **Les agents couverts par un contrat individuel** en complémentaire santé à la date de mise en place du contrat ou date d'embauche, jusqu'à la date d'échéance de ce contrat, dans la limite de douze mois ;
- **les agents en Contrat à Durée Déterminée (CDD)** s'ils bénéficient d'une couverture individuelle (pour les agents en CDD de plus de 12 mois, la dispense est renouvelable annuellement) ;
- **les agents bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ;**
- **les agents bénéficiaires en qualité d'ayant-droit (conjoint ou enfant) :**
 - de la couverture collective à adhésion obligatoire de leur conjoint ou leur parent,
 - d'une couverture collective dans la fonction publique territoriale ou hospitalière,
 - d'une couverture collective dans la fonction publique territoriale ou hospitalière,
 - d'une couverture individuelle financée par le « versement santé » d'un employeur privé,
 - du régime complémentaire d'Assurance Maladie des industries électriques et gazières,
 - de la couverture collective des militaires.

Motif de dispense	Conditions	Dispense possible jusqu'à	Justificatif à fournir
Couvert par un contrat de couverture santé individuelle auprès de MGEN ou d'un autre assureur à la mise en place du contrat collectif par votre employeur ou à votre date d'embauche	Le demandeur doit être couvert par une couverture santé individuelle au moment de la mise en place du contrat collectif par son employeur, ou à sa date d'embauche si celle-ci est postérieure	Échéance du contrat individuel, sans pouvoir dépasser 12 mois	Attestation de couverture santé
En CDD et couvert par un contrat santé	Le demandeur doit être en Contrat à Durée Déterminée (CDD) et déjà couvert par une couverture santé pour demander une dispense	Date de fin du CDD Pour les agents en CDD de plus de 12 mois, la dispense est renouvelable annuellement	Attestation de couverture santé
Bénéficiaire de la CSS	Le demandeur peut demander une dispense s'il est bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS)	Date de fin de CSS	Attestation de couverture CSS
<p>Les agents bénéficiaires en qualité d'ayant-droit (conjoint ou enfant) :</p> <ul style="list-style-type: none"> de la couverture collective à adhésion obligatoire de leur conjoint ou leur parent, d'une couverture collective dans la fonction publique territoriale ou hospitalière, d'une couverture individuelle financée par le « versement santé » d'un employeur privé, du régime complémentaire d'Assurance Maladie des industries électriques et gazières, de la couverture collective des militaires. 	<p>Le demandeur doit justifier d'être couvert par un des dispositifs listés pour pouvoir bénéficier d'une dispense d'affiliation,</p> <p>Le bénéfice de la couverture est un motif de dispense valable, que l'adhésion en tant qu'ayant-droit soit facultative ou obligatoire.</p>	Date de fin de couverture (si cette date n'est pas connue, indiquer la date d'échéance annuelle du contrat)	Attestation de couverture ou attestation de droits

La dispense des agents prendra fin à la date d'échéance décrite ci-dessus (au plus tard). Ils auront alors deux possibilités :

- formuler une nouvelle demande de dispense s'ils en remplissent les conditions et fournissent les justificatifs nécessaires ;
- s'affilier au contrat collectif santé mis en place par leur employeur (dès lors que les conditions ayant justifié la dispense d'affiliation cessent ou en cas de non-respect des modalités prévues pour s'en prévaloir).

Les agents peuvent à tout moment mettre fin à leur dispense et demander l'affiliation au contrat collectif.



mgen*

GRUPE vyv

Contrat collectif santé obligatoire pour les RH du ministère de la Culture

Protection Sociale Complémentaire de la fonction publique

Régime social et fiscal des cotisations

La participation de l'employeur au financement des cotisations de la Protection Sociale Complémentaire des agents de la fonction publique s'analyse comme des éléments de rémunération, assujettis aux cotisations sociales, versés en contrepartie de l'exécution du contrat de travail.⁽¹⁾

Ces avantages sociaux et fiscaux ne sont accordés que sous certaines conditions, notamment que les contrats de protection sociale complémentaire présentent le caractère « collectif » et « obligatoire ».

En conséquence, **dans le cadre de la fonction publique, ces avantages ne s'appliquent qu'aux seules cotisations du contrat collectif en santé, la prévoyance complémentaire étant facultative.**⁽²⁾

Ce régime d'exonération des charges sociales et de déductibilité fiscale ne doit s'appliquer qu'à la cotisation (ou participation de l'employeur) finançant **la couverture complémentaire obligatoire santé des agents actifs.**



(1) La loi financement de la Sécurité sociale pour 2022 a harmonisé le régime social et fiscal applicable au secteur public avec celui existant dans le secteur privé.

(2) Les cotisations finançant les garanties optionnelles ne sont pas éligibles à ces exonérations, même si elles bénéficient d'un financement de l'employeur public.

Régime social des cotisations de l'employeur

Cotisations exonérées des charges de Sécurité sociale dans la limite de :	6 % du PASS + 1,5 % de la rémunération brute	Le total des cotisations exonérées plafonné à 12 % du PASS
Cotisations soumises à CSG – CRDS - Forfait social	CSG : 9,2 % CRDS : 0,5 %	+ Forfait social 8 % si structure de 11 salariés

Régime fiscal des cotisations

de l'agent

Les cotisations de l'agent ne sont pas imposables sur les revenus dans la limite de :	5 % du PASS + 2 % de la rémunération brute (y compris les cotisations employeur)	Le total des cotisations déductibles est plafonné à 2 % de 8 PASS
---	--	--

de l'employeur

Aucune déduction de l'impôt sur les revenus	La part des cotisations financées par l'employeur est donc à intégrer à la rémunération imposable de l'agent (participation employeur sur le socle et sur l'option).
--	--

MGEN. On s'engage mutuellement